

Roué de coups au centre-ville de Reims par le voleur de sa trottinette

Jugé pour le vol d'une trottinette, il pensait avoir pris celle d'un copain, a-t-il plaidé, ce qui ne l'a pas empêché de porter plusieurs coups de poing au visage de la victime qui l'avait rattrapé.

(/id524820/article/2023-09-28/roue-de-coups-au-centre-ville-de-reims-par-le-voleur-de-sa-trottinette)



Pour avoir voulu «faire deux - trois tours» avec une trottinette qu'il dit avoir empruntée par erreur, un impulsif a fait un tour au tribunal. - Illustration



Par Fabrice Curlier
Publié: 28 septembre 2023 à 14h09

🕒 Temps de lecture: 3 min

Partage :



Un important incendie s'est déclaré dans le centre ... ✕

Le samedi 23 septembre vers 2 h 30 du matin, attablé dans un bar du Boulingrin à Reims avec vue sur sa trottinette rue du Temple, son propriétaire remarque un individu qui s'en approche... et repart avec ! Il pique un sprint et retrouve le voleur rue de Talleyrand. Ça se passe mal car il reçoit « *cing à six coups de poing* » en pleine figure. Il parvient cependant à récupérer sa trottinette et appelle le 17.

Un frère peut en cacher un autre

Les policiers prennent en charge la victime et patrouillent avec elle pour tenter de retrouver son agresseur, ce qui est chose faite cours Langlet. L'individu donne une identité : celle de son frère, mais la manœuvre échoue.



(https://paid3.invibes.com/redirect/?t=hqu02oEQvzBc5B7QXGtV2RxBFDSc4oluVDEJQtiqWTBJZlvjDtMJ8oSYehEJbvsElopJBsgTuuowU90QQNMGHkRnQaTYNCgn9OcuXLto=https%3A%2F%2Feshop.wurth.fr%2FCategories-produits%2FMastic-silicone-et-produit-d-etancheite%2F3107301014.cyid%2F3107.cgid%2Ffr%2FFR%2FEUR%2F%3Futm_source%3Dinvibes%26utm_medium%3Ddisplay%26utm_campaign%3D01-10-2023_31-10-2023_conv_non-fil-rouge_multi-marches_invibes-mastic%26utm_content%3Dprospection%26utm_term%3Dmulti-formats%26pk_source%3Dinvibes%26pk_medium%3Ddisplay%26pk_campaign%3D01-10-2023_31-10-2023_conv_non-fil-rouge_multi-marches_invibes-mastic%26pk_content%3Dprospection%26pk_term%3Dmulti-formats&tcfPurposes=,1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,)

Inspired by ([//www.invibes.com](https://www.invibes.com)) invibes

Âgé de 21 ans, le voleur avait effectivement une bonne raison de se faire passer pour un autre : mis en examen dans une affaire de « *vol avec violence et séquestration en bande organisée* » (il est suspecté d'être impliqué dans l'agression d'une connaissance tabassée et dépouillée lors d'un rendez-vous galant qui n'était qu'un traquenard sexuel), le jeune homme avait été remis en liberté sous contrôle judiciaire, avec interdiction de remettre les pieds à Reims.

Envoyé au vert dans la bonne ville de Nancy, il n'avait que le droit de revenir pour répondre à ses convocations. C'était le cas le vendredi 22 septembre – « *Je suis venu à Reims car j'avais rendez-vous avec le Spip* [NDLR : service pénitentiaire d'insertion et de probation] » – mais l'entrevue terminée, il aurait dû repartir fissa en Lorraine.

Un important incendie s'est déclaré dans le Centre

Jugé en comparution immédiate pour le vol avec violence de la trottinette, le prévenu plaide un quiproquo. « *J'étais devant le Clos après la fermeture. Il y avait des trottinettes, un copain en avait une. J'ai cru que c'était la sienne. Je l'ai prise pour faire deux – trois tours avec, jusqu'à ce que la victime me tombe dessus. Je n'ai pas compris. Il y a eu échange de coups de poing.* » Le plaignant est d'un avis légèrement différent : il a beaucoup reçu, mais ne se souvient pas d'avoir donné.

Il échappe à l'incarcération

L'individu a déjà deux condamnations au casier judiciaire (usage de stupéfiants et refus d'obtempérer) prononcées par le tribunal pour enfants. Le substitut du procureur réclame cinq mois de prison ferme. Me Arthur De La Roche monte au front et reprend l'explication du quiproquo : son client n'a pas eu conscience de commettre un vol. Certes, par la suite, il a eu le coup de poing facile – car il ne comprenait pas pourquoi on lui en voulait – et s'il a décliné le nom de son frère, c'était « *sous l'effet de la panique* » : « *Il n'a pas donné son vrai nom car il savait qu'il n'avait pas le droit d'être à Reims à ce moment-là.* »

Déclaré coupable, son client ressort libre : huit de prison avec sursis. Prochain virage à négocier devant une autre juridiction : éviter la révocation du contrôle judiciaire.



Météo

(<https://www.lunion.fr/services/meteo>)



Horoscope

(<https://www.lunion.fr/services/horoscope>)



Jeux

(<https://www.lunion.fr/services/jeux>)



Carburant

(<https://www.lunion.fr/services/carburant>)

Un important incendie s'est déclaré dans le centre ... ✕